



Paris, le 18 mai 2009,

A l'attention des membres de la Commission économique de l'Assemblée nationale

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 1442) :
la France doit interdire les importations d'agrocarburants, afin de ne pas contribuer aux déplacements de populations et à l'aggravation de la faim dans les pays du Sud.

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En décembre dernier, l'Union européenne (UE) adoptait dans le cadre du « paquet énergie climat » la directive sur les énergies renouvelables dans laquelle les pays européens s'engagent à atteindre en 2020 la part de 10 % d'incorporation d'agrocarburants dans les transports européens. **Cette directive repose de fait sur les importations massives en provenance des pays du Sud** : l'UE a aujourd'hui une production domestique équivalente à 2 % d'incorporation, et sa capacité maximale est estimée à 5 % seulement, sous réserve que l'ensemble des pays optimisent leur production. Si la France fait aujourd'hui figure d'exception au sein de l'UE, dans la mesure où sa capacité de production agricole lui permettrait d'atteindre les 7 % fixés pour 2010 par le Plan Biocarburant de 2003, elle ne pourra atteindre les 10 % européens sans recours aux importations en provenance des pays du Sud.

Alors que près d'une personne sur six (963 millions) souffre déjà de la faim dans le monde aujourd'hui, l'extension des monocultures d'exportation destinées aux agrocarburants a des conséquences dramatiques sur le droit à l'alimentation des populations les plus démunies. Ces cultures entrent en concurrence directe avec l'agriculture familiale en accaparant les terres, l'eau et les ressources naturelles, à un moment où la relance de l'agriculture vivrière est plus que jamais nécessaire selon les Nations unies et la FAO.

La ruée sur les terres agricoles dans les pays du Sud, notamment pour mettre en place des cultures énergétiques, conduit à l'expropriation des paysans, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, qui n'ont pas d'accès sécurisé à leurs terres. Les investissements ne cessent de s'accroître, portés par les objectifs d'incorporation fixés dans les pays industrialisés dont l'Europe et la France. 5 millions d'hectares au Mozambique ont été alloués à des entrepreneurs pour la culture d'agrocarburants à partir noix de coco, de tournesol ou de jatropha ; 2,5 millions d'hectares sont cédés à des investisseurs étrangers au Ghana ; 200 000 hectares au Sénégal (1/10^{ème} des terres arables du pays) pour une

seule société norvégienne ; 400 000 hectares en Ethiopie, alloués par le gouvernement à des compagnies étrangères. Le marché des agrocarburants est en train de devenir un marché mondial, dont les perdants seront les populations démunies des pays du Sud. En 2007, le Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones estimait à 60 millions le nombre de personnes susceptibles d'être déplacées par des projets d'agrocarburants.

De plus, en canalisant la spéculation des investisseurs, les agrocarburants ont été selon la Banque mondiale et le FMI un facteur majeur de la hausse des prix des produits alimentaires, qui a plongé l'année dernière plus de 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté et la faim.

En l'absence de toute réglementation internationale visant à éviter les déplacements massifs de population, la pollution des eaux et des sols et la dégradation des écosystèmes, **l'Union européenne externalise de fait les effets négatifs de sa politique énergétique sur les populations démunies des pays du Sud.**

La France, qui promeut par ailleurs activement des solutions de long-terme pour lutter contre la crise alimentaire, doit faire preuve de cohérence et s'engager à limiter les impacts de sa politique de promotion des agrocarburants sur les populations des pays du Sud.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Députée, Monsieur le Député, dans le cadre de l'étude de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, de soutenir les amendements visant à :

- **limiter fortement ou interdire les importations d'agrocarburants en France, afin de ne pas favoriser l'accaparement de terres dans les pays du Sud au détriment des populations locales, pour produire des agrocarburants à destination du marché européen ;**
- **revoir les objectifs français d'incorporation d'agrocarburants en fonction de la capacité de production française, de ses impacts sur les prix alimentaires mondiaux, et des résultats des bilans carbone et énergétique des filières françaises, intégrant le changement d'affectation des sols ;**
- **promouvoir une utilisation des agrocarburants en filières de proximité, visant à améliorer l'accès à l'énergie pour les populations du Sud pour des usages ménagers et agricoles.**

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

Sébastien Godinot, coordinateur des campagnes
Les Amis de la Terre
sebastien.godinot@amisdelaterre.org / 01 48 51 18 92

Ambroise Mazal, chargé de plaidoyer souveraineté alimentaire
Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD – Terre Solidaire)
a.mazal@ccfd.asso.fr / 01 44 82 81 80

Jean-Denis Crola, responsable de plaidoyer
Oxfam France – Agir ici
jdcrola@oxfamfrance.org / 01 56 98 24 42